



FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION
N° : **284**
DATE : **26 mars 2026**

REGLEMENT PARTICULIER

16 et 17 MAI 2026

6^{ème} AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR de SOUGY

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

INFORMATIONS	
Asa organisatrice	ASA LOIRET
Nom de l'épreuve	6 ^{ème} AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR de SOUGY
Date	16 et 17 MAI 2026
Niveau d'enregistrement (<u>Régional, National, Inter</u>)	National
Eligibilité	Trophée National d'Auto-Cross et de Sprint-Car Challenge ORNEC (C12-2026 du 16/01/2026) Challenge de l'Ouest d'Auto-Cross et Sprint-Car (C13-2026 du 22/01/2026).
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date & numéro)	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro)	
Personne désigné par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom	ROUX Gilles
Téléphone	06 79 53 02 69
Mail	roux.gilles45@orange.fr
Organisateur technique	
Nom	Ecurie Orléans
Adresse	459 rue du Lac, 45770 Saran
Téléphone	06 86 50 90 90
Mail	jc.painchault@orange.fr

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Patrick GASCARD</i>	162732
Membre du Collège	<i>Gilles ROUX</i>	1482
Membre du Collège référent ORNEC	<i>Martine REVERCHON</i>	14505
Directeur de Course référent ORNEC	<i>Jacky OLIVAIN</i>	3272
Directeur de Course adjoint	<i>Jean Paul RICHARD</i>	250666
Directeur de course adjoint – grille de départ	<i>Olivier LAVILLE</i>	188439
Adjoint à la Direction de Course - Départ	<i>Jean-Charles TISSIER</i>	11274
Adjoint à la Direction de Course - Arrivée	<i>Joël DORADOUX</i>	1383
Commissaire Technique – Référent ORNEC	<i>Jean Louis REVERCHON</i>	6835
Commissaire Technique - Responsable	<i>Patrick DESBAIT</i>	9740
Commissaire Technique	<i>Michel BOUGAULT</i>	42903
Commissaire Technique	<i>Patrick VERVAET</i>	221227
Commissaire Technique	<i>Michel TOURLOURAT</i>	8826
Commissaire Technique	<i>Manuel SANTOS</i>	16264
Commissaire Technique	<i>Pierre LAUDAT</i>	307664
Chargé des relations avec les concurrents	<i>Jean Claude DUMAS</i>	19186
Chargé des relations avec les concurrents	<i>Jacques CHAUMERON</i>	8066
Chargé des relations avec les concurrents	<i>Gérard TREMBLAY</i>	209337
Visio Caméras	<i>Jean Yves BRISSET</i>	3244
Chronométrateur – Responsable	<i>Vincent PERDEREAU</i>	202801
Chronométrateur	<i>Hugo SOULAT</i>	359688
Chronométrateur	ADU	
Chronométrateur stagiaire	<i>Margaux PICARD</i>	375568
Juge de Fait	<i>Dominique CHARRON</i>	190102
Juge de Fait	<i>Thomas LASSAGNE</i>	42025
Responsable du plan d'identification et prégrille	<i>Jean-Marc NIZON</i>	188554
Médecin Chef	ADU	
Speaker ORNEC	<i>Julien LEGENTILHOMME</i>	245099
Speaker Ouest	ADU	
Responsable mise en place Moyen de Secours	<i>Jean Claude PAINCHAULT</i>	6559
Responsable Remise en état du terrain	<i>Pascal PERDEREAU</i>	236677
Responsable Sécurité	ADU	
Gestion des Engagements et vérif administratives - ORNEC	<i>Céline LELEU</i>	181513
Gestion des Engagements et vérif administratives - Ouest	<i>Margaux LEGENTILHOME</i>	315875
Responsable service presse	<i>Roger SOULAT</i>	4825
Relations - Organisateur - ORNEC - FFSA	<i>Jérémy STARK - Vincent PERDEREAU</i>	

L'organisateur administratif est l'ASA Loiret et l'organisateur technique est l'Ecurie Orléans.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès réception du Visa de la FFSA</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 13 mai à 24H00</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Jeudi 14 mai à 10H00</i>
Date et Lieu de la Compétition	<i>16 et 17 mai 2026 Circuit de SOUGY</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 15 mai à 18H30 Salle du Collège</i>
Vérifications administratives et techniques	<i>Vendredi 15 mai de 16H00 à 19H00 (facultatives) Et samedi 16 mai de 7H00 à 9H00</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 16 mai de 8H00 à 12H00 (deux séances d'essais chronométrés par division, par série de 3 tours)</i>
Briefing obligatoire oral	<i>Samedi 16 mai à 12H15 sur la grille de départ</i>
Manches A et B	<i>Samedi 16 mai à partir de 14h00</i>
Manche C et ½ finales	<i>Dimanche 17 mai à partir de 8h15</i>
Finales	<i>Dimanche 17 mai à partir de 15h30</i>
Affichage des résultats provisoires sur ITS RESULTAT	<i>15 minutes après chaque finale</i>
Remise des prix	<i>Podium après chaque Finale en-dehors du circuit.</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le *15 mai 2026* de 16H00 à 19H00 (facultatives) et le 16 mai de 7H00 à 9H00.

Il n'y aura pas de convocation individuelle envoyée aux pilotes. Si à la date de parution de la liste des engagés le pilote ne figure pas sur cette liste, il lui appartient de prendre contact avec les responsables des engagements, Céline LELEU au n° de téléphone 06.11.89.20.64 (ORNEC) ou Margaux LEGENTILHOMME au n° de téléphone 07.81.42.09.75 (Challenge de l'Ouest).

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront à compléter, enregistrer et payer sur la plateforme « Engage Sport » à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **Mercredi 13 Mai** à 24H00. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- **160 € avec la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédant l'épreuve.**
- **320 € sans la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédant l'épreuve.**
- **210 € avec la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi précédant l'épreuve**
- **420 € sans la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi précédent l'épreuve**

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 80, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une *voiture ne pourra pas* être pilotée par DEUX pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les Titres de Participation sont admis en Sprint-Car (TPRT) et en Auto-Cross (TPNT).

Les Titres de Participations sont à prendre directement sur le site de la « FFSA/souscrire une licence FFSA en ligne » à chaque épreuve et validée au moins 48h avant l'épreuve ; Il n'y aura pas de prise de TP sur l'épreuve lors des vérifications administratives.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Selon règlement spécifique de chaque discipline.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur du Challenge. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Auto-Cross et le Sprint-Car de SOUGY se dérouleront sur le circuit d'Orléans SOUGY. Il est long de 987 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 26 Août 2024 sous le numéro 45 15 24 0578 AC Nat 0987 (*maximum de véhicules autorisés simultanément : 15 pour les véhicules à carrosserie fermée et 18 pour les véhicules monoplace*)

L'accès au circuit se fait par la route reliant ARTENAY à PATAY

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage virtuel ITS RESULTS

En cas de dysfonctionnement du tableau virtuel, le tableau d'affichage sera situé devant la Direction de Course.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui y seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents au local de la Direction de course.

Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone 06.11.89.20.64 (ORNEC) ou 07.81.42.09.75 (Challenge de l'Ouest), ou pendant la compétition au numéro de téléphone 06.86.50.90.90.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les horaires, nombre de tours, manches, ½ finales et finales conformes à la réglementation générale seront diffusés sur ITS RESULTS.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit sera diffusé sur ITS RESULTS.

Le briefing oral des pilotes aura lieu sur la grille de départ samedi 16 mai 2026 à 12h15.

7.4.1P. ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

Cette zone est située en sortie de piste juste avant la pré grille et l'accès piste ; elle est indiquée sur le plan du circuit et est définie et matérialisée par des grillages et/ou des barrières.

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché (ITS RESULTS) 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

L'entente du bureau de l'ORNEC et des Organisateurs, a fait le choix de ne pas distribuer de primes monétaires d'arrivée. En revanche chaque Organisateur du Challenge ORNEC s'engage à verser une certaine somme pour la remise des prix de fin d'année.

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 3 premiers de chaque finale.

10.4P. REMISE DES COUPES

La remise des coupes aura lieu après chaque Finale en-dehors du circuit devant la Direction de Course.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7 Postes

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de type ABC 6KG

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : entre 15 et 20 commissaires

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Plan du circuit

Arrêté préfectoral portant homologation du circuit

Livret sécurité (visa FFSA)

Attestation du Directeur de course responsable de l'épreuve

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement de tout concurrent présentant des troubles du comportement pouvant porter atteinte à la sécurité générale de la manifestation.

L'accès au parc " CONCURRENTS" est strictement réservé aux véhicules tracteurs avec remorques et aux véhicules de compétition. 2 accès par voiture de course

Les remorques seront ensuite OBLIGATOIREMENT garées dans le parc " REMORQUES " par vos soins.

Le parc "CONCURRENTS" sera fermé le Vendredi 15 Mai à **23H30**

Ouverture le samedi 16 mai à 6H00

Possibilité de stationnement provisoire sur le parking " SPECTATEURS"

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques.

Chaque structure de pilote devra disposer de :

Un extincteur de 6kg visible et a portée opérationnelle affecté à la structure

Un extincteur de 6kg par voiture

Ils devront être de type ABC aux normes NF3.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des *matériels de cuisson, des climatiseurs* ou des *congélateurs* sur le réseau électrique de l'organisateur.

Les prolongateurs électriques utilisés par les concurrents pour alimenter leur structure doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g 2-5 en 16 ampères.

Seuls les barbecues à gaz et à foyer fermé aux normes NF seront acceptés.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

Tous les déchets alimentaires devront être emmenés par les concurrents.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

(amende de 200€ prévue dans l'art 8.1 de la réglementation Générale Auto-Cross et Sprint-Car 2026)

La vitesse est limitée à **10Km/h** sur le site, des contrôles seront effectués.

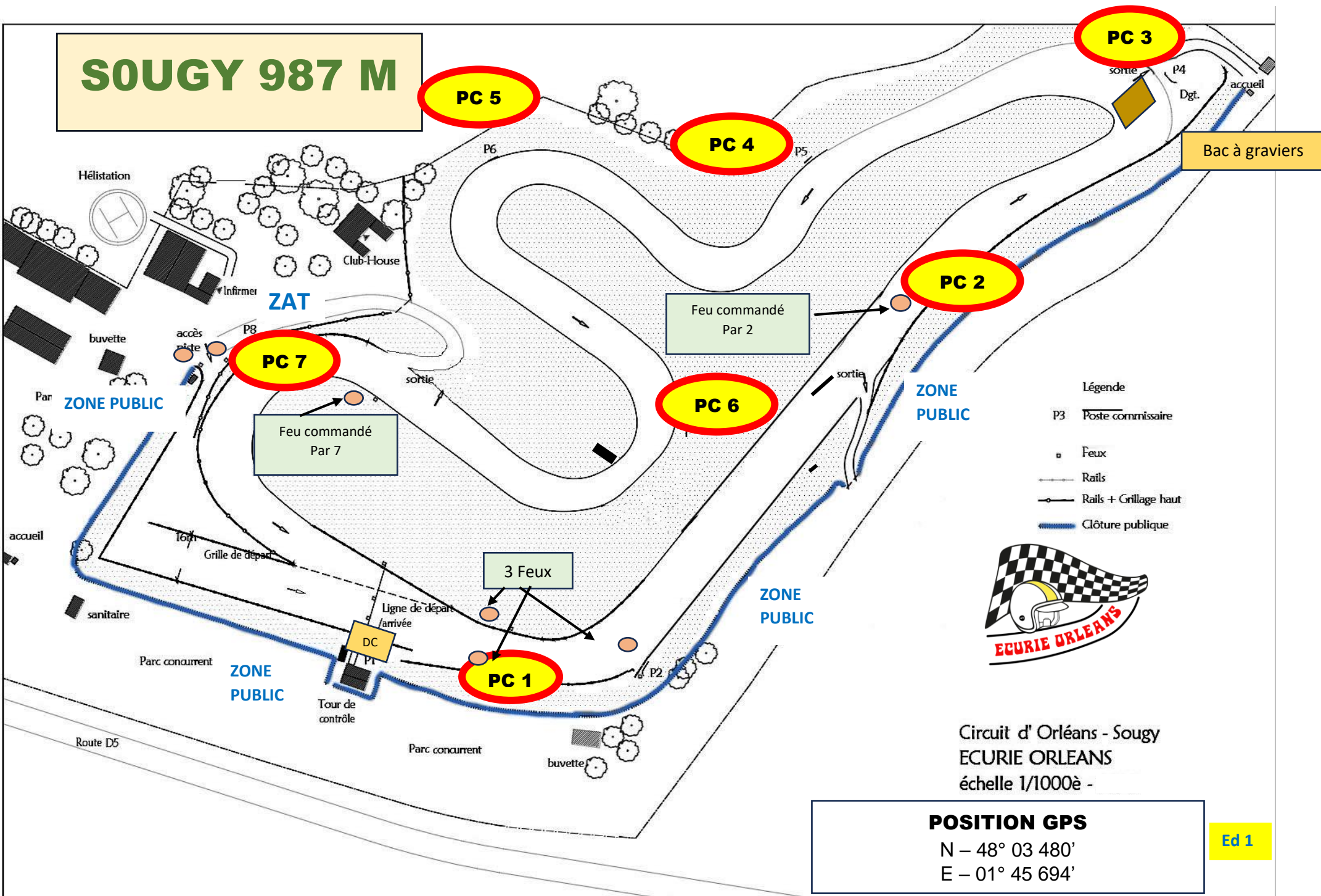
Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une demande de sanction auprès du Collège des commissaires sportifs.

VOUS ETES RESPONSABLE DE VOS ACCOMPAGNATEURS.

En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.

IMPORTANT : l'accès au circuit, pour tous, se fera par l'entrée spectateurs.

SOUGY 987 M



Circuit d'Orléans - Sougy
ECURIE ORLEANS
échelle 1/1000è -

POSITION GPS

N - 48° 03 480'
E - 01° 45 694'